

## PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Direction des Actions Interministérielles  
et du Développement Durable

Bureau des politiques territoriales  
et du Développement Durable

### RELEVÉ DE DECISIONS

<b>OBJET</b>	<p>NATURA 2000 – site du massif de Fontainebleau</p> <p>Désignation du président et de la structure chargée d'animer et de suivre la mise en oeuvre du document d'objectifs (DOCOB)</p>
<b>DATE et LIEU</b>	<p>Le 25 septembre 2008 à 14 heures 30 – Préfecture</p>
<b>PARTICIPANTS</b>	<p>Sous la présidence de M. André TURRI, Directeur des actions interministérielles et du développement durable de la Préfecture de Seine et Marne assistaient à cette réunion, les membres dont la liste est jointe en annexe</p>
<b>COMMENTAIRES et DECISIONS</b>	<p>M. le directeur remercie les membres présents et indique que cette réunion a pour objet la désignation, parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, du président et de la structure chargée d'animer et de suivre la mise en oeuvre du document d'objectifs de ce site Natura 2000.</p> <p>Cette réunion fait suite à celle du 29 mai dernier dont l'objet était également la désignation du Président et de la structure animatrice. Faute de quorum, ces désignations n'ont pu être faites.</p> <p>Après un bref rappel de l'historique de ce site notamment l'approbation par arrêté préfectoral du 12 décembre 2006 du document d'objectifs de ce site qui a été désigné au titre de la Directive « oiseaux » et de la Directive « habitats », et un rappel de la démarche Natura 2000 – à ce jour, 3 contrats ont été signés - M. le directeur précise qu'il a reçu 3 candidatures :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- celle de la <b>mairie de LA ROCHETTE</b> en la personne de M. Olivier TOURNAFOND, conseiller municipal</li><li>- celle du <b>Conseil Général</b> en la personne de M. Jean DEY, Premier vice-Président du Conseil Général en charge de l'aménagement durable et de l'environnement</li><li>- et celle de la <b>mairie de FONTAINEBLEAU</b> en la personne de M. Didier DROUIN, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et au développement durable</li></ul> <p>Chaque candidat est invité à exposer ces motivations.</p> <p>Le représentant de la Mairie de La Rochette ayant exposé ses motivations, M. DEY constatant que deux collectivités locales sont prêtes à se charger de ce dossier, déclare qu'il retire sa candidature.</p>

Après l'exposé du représentant de la commune de Fontainebleau, M. le Président invite les élus à participer à l'élection du président du comité de pilotage.

Le résultat de ce vote est le suivant :

Bulletins blancs : 2

Commune de La Rochette : 21

Commune de Fontainebleau : 3

M. Olivier TOURNAFOND, conseiller municipal de la commune de LA ROCHETTE est proclamé président du Comité de pilotage.

La question de la structure animatrice étant alors posée, M PATRIMONIO (DIREN) précise qu'en règle générale le président du COPIL est également président de la structure animatrice mais ce n'est pas une obligation.

M. TOURNAFOND ayant fait savoir que la commune de la Rochette acceptait d'être la structure animatrice, M. DROUIN retire la candidature de la commune de Fontainebleau et félicite la mairie de La Rochette.

Après un vote à main levée (2 abstentions et 24 voix), la commune de La Rochette est élue structure animatrice de ce document d'objectifs.

La mairie de la Rochette remercie les participants et s'engage en collaboration avec les services de l'Etat et en concertation avec les membres du comité de pilotage, à tout mettre en œuvre pour réussir l'animation et le suivi de la mise en oeuvre de ce document d'objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Directeur remercie les membres présents et lève la séance.

**QUALITE  
et SIGNATURE**

Le Directeur des actions interministérielles  
et du développement durable

André TURRI

